

Pantin, le 8 janvier 2024

Année de l'égalité : un an après « Pantine », bilan et perspectives des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes

Historiquement engagée dans la lutte contre toutes les discriminations et les injustices, la ville de Pantin œuvre depuis plusieurs années pour l'égalité femmes-hommes. Adhésion à la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dès 2014 puis adoption d'un plan local pour l'égalité en 2016, la ville de Pantin a souhaité renforcer ses engagements en 2023 et rebaptiser symboliquement Pantin « Pantine » pendant un an. Au-delà du symbole du « e » de l'égalité ajouté au nom de la ville, cette opération dans le cadre des vœux du Maire marquait surtout l'ambition et le combat de notre ville pour les années à venir.

Premier acte fort de cette année, le 16 mars 2023, le conseil municipal pantinois a voté à l'unanimité un Plan Egalité et Lutte contre les violences faites aux Femmes et contre les Discriminations décliné en 4 priorités et 26 mesures inscrivant ainsi l'action de la municipalité jusqu'en 2026, fidèle à la feuille de route de la majorité municipale présentée aux Pantinoises et aux Pantinois lors des élections municipales de 2020.

Tout au long de l'année 2023, la ville a ensuite mis en œuvre des engagements forts :

- Pour lutter contre la précarité menstruelle, **27 distributeurs de protections hygiéniques gratuites** ont été installés dans les équipements municipaux. Des culottes menstruelles ont également été distribuées à des femmes en grande précarité et identifiées par le pôle social de la ville
- Pour permettre aux femmes d'investir la pratique libre du sport, plus généralement réservée aux hommes, **l'association Sine Qua Non a encouragé, sur demande de la ville, chaque jeudi soir, à la pratique du sport** et aux cours collectifs dans un quartier différent de la ville
- Lieu d'accueil inconditionnel des femmes, quelles que soient leur situation et leur condition de ressources, **la Maison des femmes de Pantin a été inaugurée le 23 novembre dernier et a ouvert ses portes le 4 décembre au 27 rue Pasteur**, dans le quartier populaire des Quatre-Chemins. La Maison des femmes est un lieu refuge, d'accueil et d'orientation pour toutes les femmes majeures : permanence en psycho-traumatisme, permanence juridique du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles 93, permanence d'avocates du Barreau de Seine-Saint-Denis, réunions d'information collectives sur l'insertion professionnelle, groupes de parole, sophrologie ou encore accompagnement à la parentalité.

La Maison des femmes est la seule en Seine-Saint-Denis, avec celle de Saint-Denis, à proposer le dépôt de plainte sur place aux victimes de violences. Grâce à un travail de coopération avec la police nationale, des agents de la Brigade Locale de Protection des Familles peuvent en effet, sur sollicitation des professionnelles de la Maison des femmes, recueillir la parole des femmes qui le souhaiteraient.

- Pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales et les mettre à l'abri, **la ville de Pantin a signé une convention avec 7 bailleurs du territoire permettant la mise à disposition de 27 logements sur 3 ans** pour des femmes, ayant déposé plainte ou bénéficiant d'une ordonnance de protection, suivies par le pôle social de la ville, la Maison des femmes ou l'assistante sociale du travail.

En 2024, la ville de Pantin continuera à s'engager sur le chemin de l'égalité.

- **La féminisation des espaces publics pantinois se poursuivra** en concertation avec les Pantinoises et les Pantinois (aujourd'hui 10% des équipements portent le nom d'une femme contre 6% en France). Au 1^{er} semestre 2024, il sera proposé par la ville de renommer des lieux déjà existants (Maisons de quartier, antennes jeunesse, maison des femmes...). Ensuite, au 1^{er} semestre 2025, une seconde concertation devrait avoir lieu pour les lieux encore en travaux ou à livrer (école de la Zac du Port, Halle sportive, Centre Municipal de Santé...)
- **Les marches exploratoires**, mises en place dans les quartiers depuis 2019, **continueront pour affirmer la présence des femmes dans l'espace public** et systématiser la prise en compte des femmes et de leurs attentes dans les projets d'aménagements
- Parce que 10% des femmes sont aujourd'hui touchées par l'endométriose, maladie gynécologique entraînant des règles douloureuses pouvant aller jusqu'à l'incapacité de se déplacer, **un congé menstruel sera expérimenté au premier trimestre 2024** pour les agentes de la ville ne pouvant venir travailler à cause de règles invalidantes et sur justificatif médical
- Pour mieux concilier vie professionnelle et personnelle et lutter contre l'invisibilisation des personnels de ménage, souvent des femmes, **le prestataire de ménage de la ville fera travailler les intervenantes en journée** dans les bureaux de la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2024.
- Enfin, pour sensibiliser et former les élus aux questions d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes, **des sessions de formation seront proposées au Centre Hubertine Auclert à l'ensemble des élus pantinois**

Contact presse : Astrid DESBUQUOIS / 01 49 15 38 01 / 06 22 16 88 59 / a.desbuquois@ville-pantin.fr